

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024



SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: Terrawell® Granulat.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Emploi de la substance / de la préparation :
Usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Fournisseur: Biodivercity Gmbh
Speerstrasse 26A
8942 Oberrieden
Switzerland

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48.
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Non classées.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP):

Non classées.

Autre étiquetage:

-

2.3 Autres dangers.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Les ingrédients ne sont pas considérés comme des perturbateurs endocriniens conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : Le produit est un mélange.

3.2 Mélanges :

N°CAS/CE	N°REACH	Nom chimique	%	Classification
91053-39-3 / 293-303-4	A l'exception de l'enregistrement.	Terre de diatomées, Naturelle	50-100	Non classées.

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024



SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours.

Généralités : Au moindre doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après inhalation : Aucun danger normalement.

Après contact avec la peau : Se laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant plusieurs minutes. Retirez vos lentilles de contact avant de rincer. Ne pas frotter les yeux. Appelez un médecin si des symptômes apparaissent.

Après ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec beaucoup d'eau et recracher. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Moyen d'extinction approprié pour l'incendie environnant devraient être utilisés.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former, éviter l'inhalation.

5.3 Conseils aux pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir mécaniquement.
Collecter pour élimination.

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024



6.4 Référence à d'autres sections :

Voir section 8 pour les informations sur contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conservez le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Protégez de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Le produit doit être utilisé uniquement pour les applications décrites dans la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle - valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL / PNEC:

-

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures techniques de prévention :

Ventilation normale de chambre.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains après utilisation.

Généralités :

N'utilisez que les équipements de protection marqués CE.

Protection respiratoire :

Non requis.

Protection des mains :

Gants de travail.

Protection des yeux :

Non requis.

Protection de la peau :

Vêtements de travail normale.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique :	Granulé
Couleur :	Beige
Odeur :	Sans odeur
Point de fusion/point de congélation :	1400°C – 1450°C*
Point d'ébullition :	Pas de données/ Non pertinent
Inflammabilité :	Pas de données/ Non pertinent
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Pas de données/ Non pertinent
Point d'éclair :	Pas de données/ Non pertinent
Température d'auto-inflammation :	Pas de données/ Non pertinent
Température de décomposition :	>1300°C
pH :	Pas de données/ Non pertinent
Viscosité cinématique :	Pas de données/ Non pertinent
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de données/ Non pertinent
Pression de vapeur :	Pas de données/ Non pertinent
Densité et/ou densité relative :	2,2 g/cm ³ *
Densité de vapeur relative :	Pas de données/ Non pertinent
Caractéristiques des particules :	Pas de données/ Non pertinent

*Terre de diatomées, Naturelle.

9.2 Autres informations.

Pas de données.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :** Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif.
- 10.2 Stabilité chimique :** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter :** Protégez contre l'humidité.
- 10.5 Matières incompatibles :** Fluorure d'hydrogène.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité aiguë : Non classées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classées.

**Respiratoires
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classées.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classées.

Cancérogénicité : Non classées.

Toxicité pour la reproduction (fertilité) : Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Non classées.

Danger par aspiration : Non classées.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Autres informations : -

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Les méthodes de détermination de la dégradation biologique ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas de données.

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024



12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Il n'existe aucune substance connue dont la concentration est $\geq 0,1\%$ qui pourrait correspondre aux critères de classification des propriétés PBT, vPvB ou de perturbation endocrinienne.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation hormonale pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes :

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales et nationales. Le code du déchet peut être sélectionné selon le code du catalogue européen des déchets (CED).

Collection de petites quantités, emballages propres et déchets :

Selon le matériau d'emballage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Marchandises dangereuses. Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non pertinent.	Non pertinent.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non pertinent.	Non pertinent.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non pertinent.	Non pertinent.
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent.	Non pertinent.
14.5 Dangers pour l'environnement EMS:	Non pertinent. Non pertinent.	Non pertinent. Non pertinent.
Autres informations	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non pertinent.

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024



14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non pertinent.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail. L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). CE no 2020/878.

Autres informations : -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les section 3 :

-

Autres informations :

Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et servent à décrire le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit décrit.

Description des abréviations utilisées :

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Aquatic Chronic Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.

CAS Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service.

Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique).

CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

DGR Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/ DGR).

DNEL Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).

EC50 Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée.

IATA Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses).

LC50 Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

LD50 Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée.

No CE L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne.

PBT Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

Fiche de données de sécurité

Terrawell® Granulat

Numéro de version 1.0

Date d'impression 05-12-2024



PNEC Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet).

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).

vPvB Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Homologué par :

SRS

www.msds-eu.com
